

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues le **pouvoir** donnés par Monsieur DECROIX à Madame DAUGU.

-

Le Conseil municipal désigne **Madame JUBLOT** en qualité de secrétaire de séance.

-

Monsieur le Maire indique que les services de la Préfecture ont averti mardi 15 avril dernier que le contrôle de légalité émettait une observation sur la délibération prise lors de la séance du 29 mars dernier concernant la **composition de la Commission d'Appel d'Offres**.

En effet, Monsieur TURPIN ne peut être désigné à la fois membre titulaire de la CAO et représentant du Maire en cas d'empêchement.

Considérant que la Préfecture a demandé la rectification de cette délibération avant le 24 avril 2014, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente réunion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- 1 – enregistre la démission collective des membres élus le 29 mars 2014 au sein de la CAO,
- 2 – procède à une nouvelle élection des membres de la CAO.
- 3 - Elit par 29 voix Pour les membres titulaires et suppléants suivants :

COMPOSITION		
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	le Maire ou son représentant et 5 titulaires (T) et 5 suppléants (S)	- T : M. REMBLIER - T : M. TURPIN - T : M. DUVAL - T : Mme BUREAU - T : M. MELLOT - S : Mme GRESSIN - S : M. ROUARD - S : M. TASSEZ - S : M. ADAM - S : Mme DAUGU

- 4 – désigne Monsieur GRESSET, 2° Adjoint, pour représenter le Maire en cas d'empêchement.

-

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a procédé à la nomination des **conseillers municipaux délégués** suivants :

Conseiller délégué	Adjoint référent	Domaine
Mme MARTIN	Mme RENIER	Economie – Communication
M. TASSEZ	M. GRESSET	Sport
M. CHAUSSERON	Mme GRESSIN	Jeunesse
M. REMBLIER	M. TURPIN	Voirie et relations avec le SDE 18
Mme BOUVARD	Mme MALLET	Affaires culturelles
M. DEROTTELEUR	M. ROUARD	Gestion des expositions, activités à la Maison François 1 ^{er} et animations touristiques
Mme DORISON	M. PARKITNY	Affaires sociales et relations avec le C.C.A.S
Mme BUREAU		Logement social

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représenté (25 voix Pour et 4 Abstentions) ces désignations de conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal des futures désignations de **conseillers municipaux chargés de missions** :

- M. THOR : Conseiller municipal chargé d'une mission relative aux relations avec la communauté Hmongs

Il sera notamment chargé de favoriser les collaborations et les relations avec la communauté Hmongs en lien avec la commune. Il veillera notamment à développer les jardins potagers urbains gratuits pour tous (« *Incredible Edible* ») en relation avec les jardins ouvriers Hmongs, les cérémonies commémoratives Hmongs, le suivi du mémorial Hmongs et toutes les questions relatives au bien être de la communauté Hmongs.

Monsieur AUTISSIER indique que l'implantation des jardins urbains s'effectuera à côté des jardins laotiens. Un nouvel espace partira de la salle des fêtes pour rejoindre le pont de la voie de chemin de fer. Il s'agira du prolongement Nord du cheminement de la Nère. Il sera demandé à la communauté Laotienne de déplacer la clôture naturelle existante pour implanter une clôture artificielle. Des haies végétales seront replantées à l'intérieur. Ce chemin se poursuivra soit en direction du Moulin des Filles avec l'installation d'une passerelle de bois pour traverser la rivière puis rejoindre le terrain de Monsieur Chelot et la petite route du cimetière, soit dans la direction de Clément en tournant à droite à la partie terminale des jardins laotiens pour remonter au niveau du passage à niveau de la route d'Orléans et reprendre le chemin existant parallèle à la voie ferrée et qui conduit à La Forge puis vers Chasseigne.

Monsieur THOR dressera un bilan annuel des dossiers qui lui sont confiés.

- Mme VEILLAT : Conseillère municipale chargée d'une mission relative aux questions familiales

Elle sera notamment chargée d'élaborer un projet Famille visant à accompagner les couples et à favoriser l'épanouissement des familles (sous les angles des infrastructures, de l'accueil des familles et des enfants, du suivi des mères isolées, etc...).

Elle dressera un bilan annuel des problèmes rencontrés par les familles.

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 27 Février 2014** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents qui étaient en fonction à cette date.

-

Monsieur le Maire présente également le **procès-verbal de la séance du 29 mars 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des observations suivantes :

1 – page 18 – paragraphe II – Détermination du nombre d'adjoints – 2^{ème} alinéa : Madame DAUGU indique qu'il y a lieu de lire 26 voix Pour et non 26 voix Contre.

2 – page 21 – dernier paragraphe : Monsieur ROUARD indique que la loi sur l'accessibilité a été reportée de 2015 à 2021.

-

Monsieur le Maire présente ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour :

> Comptes de gestion et Comptes administratifs 2013 de la Commune – des services de l'Assainissement et de l'Eau et du Clos de Montaine

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions) d'approuver :

1 – le compte de gestion 2013 de la Commune qui fait ressortir un excédent de 1 220 961 € en section de Fonctionnement et un déficit de 997 987 € en section d'Investissement

2 – le compte de gestion 2013 du service de l'Assainissement qui enregistre un excédent de 85 636,15 € en section d'exploitation et un excédent de 521407,73 € en section d'investissement

3 – le compte de gestion 2013 du service de l'Eau qui fait ressortir un déficit de 6 169,02 € en section d'exploitation et un excédent de 166 681,89 € en section d'investissement

4 – le compte de gestion 2013 du Clos de Montaine qui est équilibré à 204 358,98 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 186 7380 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement

> Comptes administratifs 2013 de la Commune – des services de l'Assainissement et de l'Eau et du Clos de Montaine

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RENIER pour soumettre le vote du compte administratif 2013 au conseil municipal et se retire de l'assemblée.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions), d'approuver les comptes de gestion 2013 de la Commune, des services de l'Assainissement et de l'Eau ainsi que celui du Clos de Montaine dont les résultats se superposent parfaitement à ceux des comptes de gestion élaborés par Madame le Receveur municipal.

> Affectation des résultats 2013 de la Commune, des services de l'Assainissement et de l'Eau

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter comme suit les résultats des différents budgets communaux :

✓ Budget principal de la Commune :

- inscrire au Budget Primitif 2014 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2013, soit 997 986,38 €

– affecter le solde excédentaire de la section de Fonctionnement (1 220 961 €) de la manière suivante :

- en section d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 808 041,74 € correspondant à 997 986,38 € de déficit 2013 duquel sont retranchés 239 562,18 € d'excédent de crédits reportés d'investissement et ajoutés 49 617,54 € de régularisation d'ICNE depuis 2006
- en section de Fonctionnement en report à nouveau – ligne 002 – pour un montant de 412 918,51 € (1 220 961 € d'excédent global d'exécution 2013 – 808 041,74 €)

> **Budget communal 2014 de la Commune**

Monsieur le Maire souligne que le budget sera grevé d'une baisse significative des dotations de l'Etat de près de 88 000 € et que des dépenses imposées seront à supporter telles que celles relatives à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le Conseil Général annonce une dépense de 700 à 800 000 € pour la mise en place des transports scolaires supplémentaires induits par la réforme.

Il explique que pour éviter la hausse des impôts ou le recours à l'emprunt, la commune devra réaliser des efforts d'économie en fonctionnement. On entre dans une phase d'austérité qui devra être gérée en compressant la masse salariale et sans entreprendre de projet pharaonique.

Certains départs à la retraite ne seront pas remplacés. Il convient de tendre vers la mutualisation des moyens en s'appuyant sur l'intercommunalité. La réunion de préparation du budget a eu lieu à la Communauté de Communes et la loi impose de faire un schéma de mutualisation des moyens sur les années 2014 et 2015. Il y a possibilité de contester ce schéma mais les DGF seront proportionnelles aux efforts de mutualisation. Les marges de manœuvre sont donc étroites.

Madame RENIER indique que le non-remplacement d'agents partant à la retraite a déjà été effectué depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire précise qu'il sera possible d'embaucher pour des emplois intérimaires ou sous contrat d'avenir pour dépanner mais il ne faudra pas envisager de développer des services.

Les économies ainsi réalisées ne dégageront qu'une faible marge de manœuvre mais qui reste néanmoins positive et qui permettra de mettre en place les actions pour lesquelles ce conseil a été élu. Il s'agit notamment du carrefour sur la RD 940 et l'aménagement de la liaison avec la zone du Guidon dont les travaux démarreront en 2014, l'aménagement de la route de Sainte-Montaine, l'aménagement de la RD 940 avec les coussins berlinois et le projet d'installation de plateaux surélevés qui fait l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police, le cheminement de la vallée de la Nère et les autres actions qui pourront voir le jour (mise aux normes en matière de sécurité ...).

Pour ce qui concerne le Relais de services publics, les travaux débiteront le 17 mai prochain, ce qui permettra de vider certains locaux pour serrer les dépenses énergétiques. La mise en place au 1^{er} septembre d'une optimisation d'occupation des locaux devrait générer une économie substantielle en termes de dépenses énergétiques.

Madame RENIER indique que les travaux de voirie sont bien engagés et ajoute qu'il ne faudra pas oublier la sécurité des cycles à chaque entrée de ville.

Monsieur AUTISSIER souligne que la section d'investissement représente 31 % de la totalité du budget. Ce projet de budget présente une baisse de la section de fonctionnement mais un bon taux d'investissement pour une commune. Il souligne que le budget du personnel représente plus de la moitié du budget total mais ajoute qu'il est équivalent à celui de l'année précédente.

Les recettes sont issues des impôts et des taxes. Les taxes n'augmenteront pas.

Madame RENIER explique que l'évolution des charges de personnel depuis quelques années, provient également du fait que les contrats d'accompagnement dans l'emploi étaient auparavant

inscrits sur le budget du centre communal d'action sociale et que depuis deux ou trois ans, ils sont réintégrés au budget communal.

Monsieur le Maire indique que le remboursement de la dette doit être assuré. Il indique également que pour pouvoir inscrire une plus forte somme de Fonds de Compensation de la TVA, il faut veiller à faire intervenir des entreprises plutôt que les agents communaux en régie.

Intervention de M. Rouard à intégrer au procès-verbal du 17 avril 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUARD, rapporteur du budget, qui rappelle le calendrier des opérations budgétaires :

- *les orientations budgétaires ont été définies au mois de février*
- *le compte administratif présenté reprend les résultats de l'année n – 1. Il souligne que le montant des dépenses réalisées est inférieur à celui inscrit au budget primitif puisque ce compte enregistre un résultat excédentaire de 1 220 961 €. Ce montant est reporté sur l'année suivante.*

- *le budget primitif est présenté mi-avril, et non fin mars comme les autres années, du fait que 2014 est une année de renouvellement général des conseils municipaux. Il faut ajouter que les informations fournies par l'Etat concernant la Dotation globale de fonctionnement, nécessaires à l'élaboration du budget, ont été fournies dernièrement. Il s'établit à 11 869 583,76 € dont 3 691 786,25 € en fonctionnement et 8 177 797,51 € en investissement.*

Monsieur ROUARD présente ensuite la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Il souligne que les crédits réservés au développement économique représentent 39 % de la section d'investissement pour 1 046 398,51 €. Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, il rappelle que le Fonds de compensation de la T.V.A représente une partie importante des recettes (1 108 041,74 €) et qu'il convient de faire appel aux entreprises plutôt qu'aux agents de la commune.

Parmi les opérations prévues au budget d'investissement, figure notamment la création d'un lotissement destiné à proposer aux administrés des terrains à bâtir accessibles financièrement. Monsieur ROUARD rappelle que l'opération réalisée sur le Clos de Montaine antérieurement a été une réussite.

Madame DAUGU explique que le groupe « Alternative citoyenne » n'a pas participé au débat d'orientations budgétaires, elle souligne néanmoins l'effort de pédagogie et la réunion d'information sur le budget qui a été organisée.

Le budget dépend des choix effectués précédemment. Il s'agit de dépenses choisies il y a quelques années. Les choix récents retenus conduisent le groupe à voter contre le budget puisque ces choix ne sont pas ceux du groupe.

Monsieur le Maire précise que dans le tableau de répartition des subventions aux associations joint au projet de budget, il y a lieu d'ajouter une ligne pour le spectacle musical organisé par le collègue Gérard Philipe, à hauteur de 25 €/élève albinien y participant, soit une subvention de 475 € (19 albinien concernés). Le budget total de ce projet s'élève à 14 598 €.

Sur ce rapport présenté par Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 3 voix Contre et 1 Abstention), approuve le maintien taux des taxes communale au niveau 2013 et le budget communal 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 177 797,51 € et en section d'investissement à 3 691 786,25 €.

> Budget communal 2014 du service de l'Assainissement

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour et 4 Abstentions le projet de budget communal 2014 du service de l'Assainissement qui

s'équilibre en section de fonctionnement à 184 116,15 € et en section d'investissement à 675 985,88 €.

Madame DAUGU demande à quoi correspond la surtaxe instaurée en 2010.

Monsieur TURPIN indique qu'elle a été fixée pour compenser les travaux réalisés à la station d'épuration. Il ajoute que des rejets non conformes avaient été décelés mais que l'équipement est désormais aux normes pour une durée de dix ans.

Monsieur le Maire confirme que la commune risquait à une période de ne plus pouvoir délivrer de permis de construire, la station d'épuration arrivant à saturation.

> Budget communal 2014 du service de l'Eau

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), le projet de budget communal 2014 du service de l'Eau qui s'équilibre en section de fonctionnement à 177 700 € et en section d'investissement à 268 488,98 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'Aubigny dispose d'un équipement performant puisqu'au départ des travaux de forages, il avait été demandé de surdimensionner le dispositif pour que les communes d'Argent/Sauldre et de Blancafort puissent venir s'alimenter sur Aubigny.

Monsieur MELLOTT demande si une étude a été menée sur les coûts et opportunités de passer en régie publique la gestion de l'eau sur Aubigny et sur la Communauté de Communes.

Monsieur TURPIN indique que la commune a signé un contrat avec Véolia jusqu'en 2021 et que le passage en régie coûterait très cher avec le recrutement d'un ingénieur chimiste. Il faudrait avoir un magasin de pièces détachées énorme au vu de l'importance du réseau communal et créer des emplois pour assurer les astreintes. La ville de Vierzon est en régie mais c'est Véolia qui assure l'entretien du réseau.

Monsieur MELLOTT répond qu'une régie publique crée de l'emploi et rapporte.

Monsieur le Maire confirme que l'échéance du contrat est fixée en 2021 et ajoute que produire de l'eau de qualité est complexe et qu'une ville de 6 000 habitants ne peut pas tout faire. Les emplois créés éventuellement à Aubigny seraient supprimés en un autre lieu.

Madame RENIER pense qu'à l'issue du contrat, une étude peut être envisagée pour connaître le coût d'un passage en régie.

Monsieur MELLOTT ajoute que l'association Eau pourrait apporter son aide dans cette étude.

-

> Subvention exceptionnelle à l'association Marie Stuart Society (Ecosse)

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 voix Contre) l'attribution d'une subvention de 100 € destinée à la réalisation d'une statue de Mary, reine d'Ecosse.

Monsieur MELLOTT indique que le groupe qu'il représente votera contre ce projet de délibération car plutôt que donner 100 € symboliquement, autant donner l'euro symbolique.

Monsieur le Maire répond que beaucoup d'associations donneront 100 € et qu'un euro paraît vraiment peu.

> Sécurisation de la RD 940 – Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des produits d'amendes de police

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les travaux de mise en sécurité de la RD 940 dans son tronçon compris entre le giratoire Chazereau et le giratoire du Pont de Pierre estimés à 45 438 € HT. Il approuve également la demande de subvention à formuler auprès du Conseil Général du Cher au titre des produits d'amende de police pour l'implantation de plateaux surélevés aux deux extrémités de cette section.

Monsieur AUTISSIER précise qu'il s'est avéré que l'aménagement réalisé face au mail Guichard obligeait les convois exceptionnels et les engins agricoles de grande largeur à passer sur la voie gauche à condition d'être précédés d'un véhicule léger. La voie a été élargie à 4,5 mètres pour que les agriculteurs puissent circuler sur la voie de droite. Cet aménagement a permis de réduire la vitesse et l'interdiction de tourner à gauche est maintenant respectée. L'implantation des plateaux surélevés et des coussins berlinois devrait permettre de réguler la vitesse sur le tronçon équipé.

Pour ce qui concerne la circulation rue du Charbon, il a été procédé à des essais pour casser la ligne droite qui permettait à certains automobilistes d'avoir une vitesse excessive dans cette rue.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient également d'intervenir avenue du 8 mai où il a été signalé l'organisation de rodéos automobiles le soir.

Monsieur MELLOT indique que les coussins berlinois ont une efficacité limitée avec les poids lourds mais note l'effort de sécurisation et vote pour la mise en place du dispositif.

Monsieur le Maire indique que la subvention attendue pour l'implantation de plateaux surélevés couvre 50 % de la dépense.

-

Sur le rapport représenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la **modification des tarifs de location à la salle des fêtes** :

- le maintien du tarif de 100 € pour l'utilisation de la cuisine dès lors que celle-ci est nécessaire au déroulement de la manifestation.
- la gratuité de l'utilisation de la cuisine pour les vins d'honneur ou collations destinés aux organisateurs à l'issue des manifestations.
- le maintien sans changement des autres tarifs de location du centre socio-culturel.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – **O.A.V** : Monsieur le Maire indique que les propriétaires de l'usine étaient en attente du versement de TVA. L'entreprise réalisera des travaux à l'intérieur dès septembre/octobre et l'usine sera relancée avec 9 ou 10 personnes avant une montée en charge prévue dans les années à venir.

2 – **Avis de fermeture de classe** : Monsieur AUTISSIER précise que la commune n'a pas reçu d'avis officiel de fermeture de classe pour l'école élémentaire des Grands Jardins, contrairement aux fermetures précédentes qui avaient été annoncées en amont à la municipalité. Cette année, l'information a été diffusée par la presse. Un courrier a immédiatement été adressé au DASEN pour demander la confirmation de cette information et solliciter une rencontre afin d'en discuter. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Une manifestation a eu lieu et a été retransmise sur FR3 Centre. Monsieur le Maire a indiqué au DASEN qu'en cas de fermeture de classe, la réforme des rythmes scolaires ne serait pas appliquée à Aubigny. Il est enclenché une désertification du territoire pour mettre en place deux classes dédiées aux gens du voyage. Cette fermeture entraînera des effectifs par classe de 29 à 30 élèves en élémentaire avec les 12 élèves de CLIS à répartir dans les 10 classes restantes.

Pour ce qui est des aires d'accueil des gens du voyage, il faut souligner que depuis trois ans aucun enfant n'a eu besoin d'être intégré à une classe.

Madame GRESSIN indique que les élus soutiennent les parents d'élèves qui ont été reçus à Bourges pour avancer leurs arguments.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif fixé sur le département était d'ouvrir 10 postes et d'en fermer 10 autres.

Madame GRESSIN regrette qu'aucune réponse n'ait été donnée aux courriers adressés par Monsieur le Maire et que ce projet de fermeture soit mené sans concertation.

Sur une intervention de Madame DAUGU, Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental de l'Education Nationale doit rendre une décision et que l'on saura à ce moment s'il y a eu écoute ou non des arguments avancés.

Monsieur le Maire indique qu'il a avancé la possibilité de ne pas démarrer les nouveaux rythmes scolaires en cas de fermeture, notamment pour les raisons suivantes :

- certains parents ne souhaitent pas voir la réforme des rythmes scolaires mise en place, ce qui va engendrer un transfert d'enfants vers l'école Sainte-Solange qui ne met pas cette réforme en place

- on refuse actuellement d'ouvrir des classes aux enfants de moins de trois ans car ce n'est pas considéré comme une classe officielle et cela nécessite des moyens spécifiques, ce qui incite également les parents à inscrire leurs enfants en école privée

3 – **Réorganisation au sein de La Poste** : Monsieur MELLOT intervient sur la réorganisation prévue au niveau des services de La Poste. Cela impliquera pour les postiers d'effectuer leur travail dans un temps plus limité. Il est projeté le regroupement d'Aubigny – Argent et Vailly, avec la suppression de 4 emplois pour 9 tournées. La pause méridienne actuelle de 20 minutes sera également transformée en arrêt de 45 minutes durant lequel les agents seront hors temps de travail mais resteront sur place. Cette réorganisation va engendrer une énorme pression pour les agents. Il faut souligner que ce secteur enregistre 400 suicides par an liés aux conditions de travail.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la tribune municipale n'est pas une tribune syndicale. Il ne voit pas pourquoi l'équipe municipale s'attristerait de l'installation sur son territoire d'une structure de 42 postiers susceptible de redonner de la dynamique à la commune.

La commune a pour objectif de défendre l'activité du Cher Nord et si cette activité ne s'installe pas à Aubigny, elle le fera aux alentours. Le Conseil municipal n'a pas vocation à militer contre La Poste.

Madame DAUGU indique qu'au niveau des services publics en milieu rural, ce changement important a été effectué sans concertation avec les intéressés.

Monsieur le Maire répond qu'Aubigny compte de nombreux services publics. Il rappelle qu'il existe une maison de l'emploi, un relais de services publics, une maison des solidarités et que peu de villes de la strate d'Aubigny disposent de ces services.

Madame DAUGU souligne que les salariés sont des Albiens.

Madame RENIER répond qu'il n'appartient pas au Conseil Municipal de s'immiscer dans le fonctionnement des entreprises.

Monsieur MELLOT indique que la situation peut avoir une répercussion sur les usagers.

Monsieur le Maire conclut que le Conseil ne peut relayer les revendications syndicales des entreprises.

4 – **Calendrier des manifestations et réunions**

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux les différentes dates à retenir :

DATE	LIEU	Manifestation
Vendredi 18 Avril 2014 à 14 h 30	Mail Guichard	Plantation d'un chêne d'Amérique en hommage à Martin Luther King et Nelson Mandela (en présence d'élèves de l'école des Grands Jardins)
Vendredi 18 Avril 2014 à	Galerie François 1 ^{er}	Inauguration exposition

19 h 00		
Lundi 21 Avril 2014	Salle des Fêtes	Gala d'accordéon organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 26 Avril 2014	Salle des fêtes	Soirée dansante country organisée par l'association Far West Albinien
Dimanche 27 Avril 2014	Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation	11 h 15 : rassemblement dans la cour du Château 11 h 30 : Cérémonie au Mémorial des Déportés – Dépôt de gerbe – Lecture du message Vin d'honneur dans la pré-salle du Conseil Inauguration exposition sur la Résistance dans le Cher organisée par l'Amicale des Déportés, à la bibliothèque
Jeudi 1 ^{er} Mai 2014	Salle des fêtes	Loto organisé par les Amis de la Nère
Jeudi 1 ^{er} Mai 2014	Ehpad des Augustins	Distribution de muguet aux pensionnaires
Vendredi 2 Mai 2014		Nuit costumée organisée par l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne
Jeudi 8 Mai 2014	Cérémonie patriotique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 9 h 15 : rassemblement dans la cour de la mairie ✓ 9 h 30 : messe ✓ 10 h 30 : rassemblement sous le porche de l'église pour se rendre au Monument aux Morts (levée des couleurs, lecture du message, dépôt de gerbe, minute de silence) ✓ 11 h 00 : Retour place de la Résistance au Mémorial des Déportés (dépôt de berge, minute de silence) ✓ Vin d'honneur salle de danse avec remise de diplômes aux enfants qui auront participé à la « Marche pour la paix »
Vendredi 9 Mai 2014	Journée européenne	Manifestation organisée par les comités de jumelage Aubigny-Haddington-Vlotho et Plopana avec la participation des scolaires : promenade reliant le parking de la Nère à l'aire des campings Arrivée salle des fêtes avec exposition sur l'Europe et sur les activités des comités de jumelage et pot de l'amitié offert par la Commune
Samedi 10 Mai 2014 –	Salle des fêtes	Forum des associations organisé par l'association des Idées Créatrices
Samedi 10 Mai 2014 – 21 h	La Forge	Concert de rap groupe « Assassin » organisé par Assonore
Samedi 10 Mai et Dimanche 11 Mai 2014	Parc des Sports	Manifestation canine Nationale d'élevage Bearded Collie Club de France
Dimanche 11 Mai 2014	Eglise Saint-Martin	Concert Voix et Orgue organisé par le Comité des Orgues
Samedi 17 Mai 2014-20 h 30	Salle des fêtes	Soirée dansante organisée par l'association Génération Albinien
Dimanche 18 Mai 2014	Centre ville	Brocante organisée par Aubigny Animations

Dimanche 18 Mai 2014	Salle des fêtes	Thé dansant organisé par Stuart Music
Lundi 19 Mai et Mercredi 21 Mai 2014	La Forge	Spectacle jeunesse « Kamishibai » pour les écoles le 19 Mai et ouvert au public le 21 Mai
Vendredi 23 Mai 2014 et Dimanche 25 Mai 2014	La Forge	Théâtre par l'association Stuart Théâtre
Samedi 24 Mai 2014	Salle des fêtes	Concert organisé par l'association ACHORA
Samedi 24 Mai 2014	La Forge	Concert Rock organisé par l'association Modèle Déposé

Monsieur AUTISSIER communique également le planning des réunions à venir :

- Mercredi 23 Avril 2014 à 18 H 30 – Salle des Commissions 1^{er} étage : 1^o Commission
- Jeudi 24 Avril 2014 à 18 h 00 au cinéma : réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme
- Lundi 28 Avril 2014 à 18 H 00 – Salle des Commissions 1^{er} étage : réunion du CCAS
- Lundi 5 Mai 2014 à 19 H 00 – Salle des Commissions 1^{er} étage : 2^o Commission
- Lundi 6 Mai 2014 à 19 H 00 – Salle des Commissions 1^{er} étage : 5^o Commission
- Jeudi 15 Mai 2014 à 20 H 30 – Salle des Commissions 1^{er} étage : 8^o Commission
- Jeudi 22 Mai 2014 à 20 H 30 : Conseil municipal
- Dimanche 25 Mai 2014 – Elections Européennes

5 – **Site Internet de la Commune** : sur une question de Monsieur MELLOT, il est indiqué que le site est en cours de refonte et que l'ancien site n'apparaît plus suite à un piratage.

6 – **Membres du CCAS** : sur la demande de Monsieur MELLOT, Monsieur le Maire indique que la désignation des membres non élus du CCAS aura lieu après consultation des organismes extérieurs qui doivent soumettre des propositions de nomination.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 30.